

# "Aidez tous les apiculteurs!"

Entre parasites, sécheresse et perte de colonies, la filière a été mise à mal. Si des aides existent, leurs critères d'éligibilité sont plus restrictifs sur l'île que sur le Continent. Une "aberration", pour le syndicat apicole de Haute-Corse

Ils sont exaspérés. Exaspérés d'avoir le sentiment de ne jamais être entendus. Alors que l'abeille corse et l'apiculture insulaire sont mises à mal depuis plusieurs années - sécheresse, perturbations climatiques, parasites, perte de colonies, production très faible... -, les membres du conseil d'administration (CA) du syndicat d'apiculture de Haute-Corse tirent une nouvelle fois la sonnette d'alarme.

"Veut-on réellement sauver l'abeille corse?", interrogent-ils. Une aide tirée des mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec), visant à sauvegarder l'abeille en tant que pollinisateur pour la biodiversité, est attribuée aux apiculteurs. Sur le Continent, les apiculteurs qui possèdent plus de 72 ruches peuvent en bénéficier. Sur dérogation, certaines régions l'attribuent même dès 55 ruches. En Corse, celle-ci n'est octroyée qu'aux apiculteurs possédant plus de 120 ruches - un critère restrictif - devant obligatoirement être en AOP - un critère discriminatoire."

Seuls 39 apiculteurs sur les 296 recensés en 2015 par l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) y auraient droit. Les quelque 257 apicul-

teurs restant - possédant entre une et 120 ruches - ne seraient donc pas concernés par cette aide.

"Plus de la moitié des ruches insulaires appartiennent à des apiculteurs ayant moins de 120 ruches, reprennent-ils. Celles-ci sont disséminées sur l'ensemble de la Corse. De ce fait, elles participent à la pollinisation de la nature dans un très grand nombre de zones."

Alors que les "petits" n'ont pas le droit de prétendre à la majorité des aides attribuées aux apiculteurs, être écartés de cette dernière "alors même que son but n'est pas l'aide à la production mais à la pollinisation" illustre à leurs yeux une injustice de plus.

"Nous représentons tous les apiculteurs de Haute-Corse, quelle que soit la taille de leur exploitation, qu'ils soient professionnels ou amateurs, en AOP ou non, rappellent-ils. Et pourtant, lorsque des discussions et des prises de décisions importantes sont prises à l'Odarc, nous ne sommes jamais dans la boucle."

Dans l'intérieur, nombre de "petits possesseurs de ruches" sont "pluriactifs": ils ont quelques ruches, des oliviers, des châtaigniers, des brebis ou des chèvres. Parfois



En Corse, près de 300 apiculteurs rassemblent au total plus de 20 000 ruches, réparties sur l'ensemble de l'île. / DOC. CORSE-MATIN

ils exercent aussi un autre métier en parallèle: "Ces personnes participent à lutter contre la désertification du rural où elles s'installent avec leurs familles. Elles doivent être aidées", martèlent les membres du CA.

## "Nous prendrons nos responsabilités"

Outre le côté "restrictif et discriminatoire", les membres du syndicat d'apiculture 2B craignent des

conséquences en cascade: "Faute d'aides, un certain nombre d'apiculteurs ne voient plus l'intérêt de déclarer leurs ruches. Le syndicat d'apiculture 2B s'interroge donc sur les conséquences sanitaires qui en découleront."

Parallèlement, "une procédure pour calamité agricole, et notamment une aide exceptionnelle sécheresse aux apiculteurs pour indemniser la perte de récolte, serait engagée par la DDTM (direction départementale des territoires

et de la mer, ndlr), appuient-ils. Certains apiculteurs en ont été informés, mais pas tous. En tant que représentant des apiculteurs de Haute-Corse, nous sommes très étonnés de ne pas avoir été alertés à ce sujet."

À toutes ces difficultés, s'ajoutent celles d'une pénurie de miel (voir par ailleurs) ainsi que celle d'obtenir de nouvelles reines et colonies pour repeupler ce qui a été perdu.

Seule l'abeille corse étant autorisée sur l'île, la tentation du "vol de ruches" entre apiculteurs se fait chaque jour plus grande.

En Corse, près de 300 apiculteurs de tous profils et tailles d'exploitation rassemblent au total plus de 20 000 ruches réparties sur l'ensemble de l'île.

Face à ces interrogations, le syndicat dit attendre des réponses: "Face à l'urgence de la situation, si nous n'avons pas une réponse rapide de la part des institutionnels, de l'Odarc à la DDTM, le Syndicat d'apiculture de Haute-Corse prendra toutes ses responsabilités."

Le vase serait-il sur le point de déborder?

**BARBARA IGNACIO-LUCCIONI**  
bignacio-luccioni@corsematin.com

## Flambée des prix

Avec les difficultés auxquelles les apiculteurs sont obligés de faire face - pénurie de miel, hausse des charges, perte de colonies et difficulté à obtenir des reines et essaims -, le prix du miel est appelé à connaître une hausse. Actuellement, les apiculteurs vendent leur produit aux revendeurs entre 6,80 et 7,50 € les 400 g et entre 4,80 et 5,50 € les 250 g. Au détail, le prix oscille entre 8,50 et 10 € les 400 g et entre 6 et 8 € le pot de 250 g. "Sur le Continent, un miel sans AOP est vendu 11 € les 250 g, notent les membres du syndicat d'apiculture 2B. Nous sommes les moins chers de France alors que nous avons une appellation. En quelques années, le prix de la cire est passé de 25 à 100 € les 5 kg. Avec l'augmentation de nos charges et la baisse de production, les prix de vente du miel sont encore appelés à augmenter."